

## Stéphanie Zaks ne s'impose aucune frontière dans le choix de ses dossiers

**Depuis le début du mois de janvier, Stéphanie Zaks est désormais associée chez GGV Avocats pour y diriger le département droit pénal et droit de la presse. Il faut dire que cette germanophone a tout pour plaire à la clientèle internationale, et notamment allemande, du cabinet, car elle a aussi la particularité d'exercer en droit du travail. Autant de compétences qu'elle a pu aiguiser ces 14 dernières années, au cours desquelles elle était aux manettes de son propre cabinet. Portrait.**

Ce mois de janvier 2025 aura marqué un tournant dans la carrière de Stéphanie Zaks, avocate spécialisée en droit pénal et en droit de la presse. Si elle a fêté ses 20 ans de barreau samedi dernier, elle a aussi rejoint, au début du mois, en tant qu'associée, le cabinet GGV Avocats Rechtsanwälte après avoir dirigé pendant 14 ans sa propre boutique. "J'avais envie de travailler plus en équipe et d'offrir à mes clients des compétences complémentaires aux miennes, notamment en droit commercial avec mes consœurs Caroline Simon et Axelle Zenatti qui dirigent respectivement les départements contrats, concurrence, distribution et contentieux, arbitrage. Par ailleurs, les clients de GGV sont également très demandeurs de conseils en droit pénal et en droit de la presse. J'espère aussi travailler en étroite relation avec mes associés Bénédicte Querenet-Hahn et Markus Erkert, qui animent le département droit social et compliance, et renforcer ma pratique en droit du travail et pénal du travail axé sur le contentieux en matière d'hygiène, santé, sécurité, risques psychosociaux (RPS) et aussi les enquêtes internes. Il s'agit aussi d'une rencontre humaine avec les associés de GGV avec qui je partage des valeurs communes et qui sont des avocats très compétents que j'estime beaucoup tant professionnellement qu'humainement", nous confie Stéphanie Zaks, à l'occasion d'un entretien à WanSquare.

La perle rare

Il faut dire que l'avocate de 46 ans, germanophone, avait tout pour plaire à GGV dont l'une des particularités, est de posséder, entre autres, une clientèle allemande, tous ses avocats maîtrisant à la perfection la langue de Goethe (deux d'entre eux venant même d'outre-Rhin). "Il est rare de trouver à Paris des pénalistes et spécialistes du droit de la presse qui sachent parler allemand. Mon profil apporte, je pense, une valeur ajoutée au cabinet, d'autant que beaucoup de clients étrangers se montrent méfiants envers le sys-

tème judiciaire français, et en particulier en droit pénal ", souligne-t-elle.

En soutien à la liberté de la presse

Une clientèle internationale exigeante que Stéphanie Zaks connaît déjà bien pour conseiller des sociétés, dirigeants et médias étrangers. Elle assiste également de grandes publications de presse nationales quotidiennes françaises, en presse écrite comme audiovisuelle, dans les secteurs d'information générale, politique, économique ou sportif. "Je relis certains articles. Je traite les procédures de presse (diffamation et injure notamment), droits de réponse, droit à l'image et vie privée, demandes de suppression ou de rectification d'articles ou de photographies, et aussi des dossiers d'agressions et harcèlement de journalistes. Sur le numérique, je travaille sur des sujets de reprise de contenus, de dénigrement ", détaille Stéphanie Zaks qui s'inquiète de la montée en puissance des poursuites de journalistes pour recel de violation de l'instruction ou des enquêtes visant de plus en plus des rédactions.

Etre libre de choisir sa propre argumentation

En droit pénal, elle conseille aussi tous types de clients comme une députée européenne victime d'attaques antisémites, et en droit pénal du travail, des dossiers d'accidents, de blessures involontaires, de harcèlement. "Des dossiers très variés et partout sur le territoire", explique l'avocate.

C'est d'ailleurs cet éclectisme et cette liberté qu'avait cherchée Stéphanie Zaks en créant son propre cabinet d'avocats en 2011. "Je ne me suis jamais imposée de frontières dans mon métier. J'ai créé mon cabinet pour être libre de mon organisation et surtout de mon argumentation dans les dossiers. J'ai toujours suivi mon instinct en considérant que rien n'est impossible", assure-t-elle.

L'envie de parler pour les autres

Aussi longtemps que Stéphanie Zaks se souvienne, porter la robe a toujours été son objectif. "Je me souviens d'avoir dit à mon professeur de latin au collège que je voulais suivre cette matière pour me préparer à mon futur métier d'avocate. Je ne connaissais pourtant aucun avocat", relate l'associée au cabinet GGV, qui fut toujours élue déléguée de classe à l'école, sans même parfois avoir besoin de se présenter. "Il y a toujours eu en moi cette envie de parler pour les autres", estime-t-elle.

Si bien qu'après des études à Sciences Po Paris et la faculté de droit de l'Université Paris X Nanterre, et si elle a eu quelques ouvertures vers le journalisme (d'où sans doute sa spécialisation en droit de la presse pour concilier ses deux passions), elle prête serment le 25 janvier 2005.

A l'école de la rigueur

Après quelques stages, au sein des cabinets Freshfields ou Lombard Baratelli Astolfe & Associés, elle fera ses premières armes d'avocate chez Lysias. Elle y sera d'ailleurs impliquée dans des dossiers importants, comme l'affaire Clearstream ou la création de Médiapart.

Deux ans plus tard, elle rejoindra le cabinet Darteville Benazeraf Merlet Dubest. "Je travaillais essentiellement pour Bernard Darteville, en droit pénal des affaires et droit de la presse. Ce fut l'école de la rigueur", se souvient Stéphanie Zaks. En 2009, elle intègre le département contentieux de la firme Mayer Brown à Paris pour y exercer notamment en droit pénal et de la presse. "Un changement de monde pour moi, le cabinet, d'envergure internationale, possédait une vraie organisation, une gouvernance mondiale et nationale, etc", poursuit-elle.

Une expérience qui la conduira ensuite à créer le Cabinet Zaks en 2011, avec le soutien de Mayer Brown et des avocats de ce cabinet. "Il est coutume de dire qu'il existe un appel d'air lorsque l'on s'installe. C'est très vrai. Beaucoup de gens autour de vous vous soutiennent et vous aident dans cette démarche. Ce fut pour moi un moment très stimulant de ma carrière mais aussi très touchant. Je me suis faite en cette période des amis de toujours", nous confie Stéphanie Zaks.

Stéphanie Zaks - (crédits GGV Avocats)



Stéphanie Zaks - (crédits GGV Avocats)

*par Alexandra Milleret*

